



Peut on m'interdire de visite personnelle?

Par **Cristiale**, le **14/04/2019** à **12:08**

Bonjour,

Animatrice de convivialité, j'ai travaillé deux mois dans une association, qui a mis fin à ma période d'essai...

Il a quelques jours, j'ai rendu visite à deux personnes que je connaissais (nous nous rencontrons régulièrement lorsque je travaillais dans l'association).

Toutes les deux contentes de notre visite (j'étais accompagnée de mon chien)nous avons discuté une heure et je suis partie.

Le lendemain matin j'ai reçu un appel téléphonique de mon ancien employeur (l'association ou j'intervenais) pour m'informer que je n'avais pas le droit de les visiter.

CERTES SE SONT DES PERSONNES DIFFÉRENTES (MALADES SOUS CURATELLE POUR L'UNE D'ENTRE ELLES, L'AUTRE JE NE SAIS PAS). MAIS COMME TOUT A CHACUN ELLES APPRÉCIENT LE LIEN SOCIAL ET DISCUTER.

Je ne suis pas complètement une étrangère, nous avons pris plaisir à parler ensemble...

Mon ancien employeur l'association ,a t'elle le droit de m'interdire de visite amicale et hors contexte professionnel?

La maison dans laquelle vivent ces deux personnes est gérée par mon ancien employeur l'association.

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Christiane BLACKWOOD